

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 MAI 2022

L'an **deux mil vingt deux**, le **03 mai**, à **vingt heure trente**, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **COLY-SAINT-AMAND**, se sont réunis dans le séchoir à tabac de **SAINT-AMAND DE COLY** sur la convocation qui leur a été adressée par Vincent GEOFFROID, Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : **26 avril 2022**

Nombre de conseillers : **19**, En exercice : **19**, Présents : **14**, Votants : **19**,

PRÉSENTS :

M. BREUIL J-L., M. CESSAC J-B., M. DEMONEIN J-M., M. GEOFFROID V., Mme LAJUGIE Y., Mme LASSERRE M., M. VALADE R., M. NOUET M., M. BARCONNIERE D., M. DELPIT G., Mme ROULLAND-BERTHELOT S., Mme DE VIDO M-P. ; Mme RENAUDIE N., Mme LAJOINIE S.

EXCUSÉ(E)S: MM. BARJOT V., DELPIT M., HAMELIN J., MAGNE A-P., Mme ESPIAUT E.

Mme ESPIAUT Emmanuelle a donné procuration à M. GEOFFROID Vincent, M. MAGNE Alain-Pierre a donné procuration à M. BREUIL Jean-Louis, M. BARJOT Stéphane a donné procuration à M. DELPIT Guillaume, M. HAMELIN Jean a donné procuration à M. BREUIL Jean-Louis et M. DELPIT Michel a donné procuration à Mme DE VIDO Marie-Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **M. BREUIL Jean-Louis** est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1/Point sur l'achat et les travaux des bâtiments Gardette
- 2/Recrutement d'un agent des services techniques et d'un agent relevant du Volontariat Territorial en Administration (VTA)
- 3/vente de terrains au lotissement le petit Bos
- 4/Organisation des élections législatives
- 5/ Cession d'un chemin au lieu-dit *Le Peuch*
- 6/Avenant CNP
- 7/ Demandes de concessions aux cimetières
- 8/divers

Les sujets programmés à l'ordre du jour seront abordés dans le désordre.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour « l'adressage » et de modifier le point 1 en ajoutant d'une manière plus générale les travaux en cours sur la commune. le Conseil Municipal accepte sa proposition.

2/ Recrutement d'un agent des services techniques et d'un agent relevant du Volontariat Territorial en Administration (VTA)

- A ce jour la mairie a reçu 5 ou 6 propositions pour le poste d'agent technique polyvalent. Elles seront à examiner pour déterminer qui correspond le mieux au profil recherché à savoir celui d'un agent plutôt orienté gestion des espaces verts avec une bonne connaissance des végétaux.

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a proposé aux agriculteurs lourdement touchés par la crise liée à la grippe aviaire de candidater prioritairement. Franck Barconnière a décliné

la proposition et l'emploi du temps de Patrick Renaud qui a déjà un mi-temps en plus de son exploitation s'accorde mal avec les nécessités de services.

- La préfecture a accepté le dossier déposé à la mairie concernant le recrutement d'un agent relevant du Volontariat Territorial en Administration, Léa pourra poursuivre sa mission dans ce cadre pour une durée de 18 mois maximum.
- Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a obtenu trois agréments pour accueillir des services civiques cette saison. A ce jour, nous avons un service civique qui a commencé le 2 mai : Elie Vieillefosse (20 ans).
Les services civiques reçoivent une indemnité de l'état de 522.87€ Brut (soit 473.04 net) par mois et la commune doit leur verser au minimum 107.58€ net par mois pour compléter.
Le Maire propose de rajouter 200€ net ce qui porterait la part de la commune à 307.58€ net par mois car les services civiques seront vraiment utiles en appui aux associations, à l'espace patrimoine, pour faire des visites guidées et méritent que la commune valorise leur travail.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter la proposition de M. le Maire et de porter à 307.58€ net par mois l'indemnité versée par la commune aux services civiques.

1/ Travaux

Abbaye

Rien à signaler

Point sur l'achat et les travaux des bâtiments Gardette

L'EPF va faire une offre pour l'hôtel Gardette.

Plans proposés par l'architecte Jacques Laumond pour le bâtiment occupé par Ecocycle présentés en commission le 26 avril 2022.

Le Maire présente les modifications intégrées depuis la dernière réunion et les modifications à venir :

- Un siphon au sol de la cuisine et voir comment gérer l'évacuation.
- Espaces poubelles supplémentaires dans la cuisine
- Placards à balai un dans la cuisine, un dans la chambre du bas et un à l'étage
- Plan de travail plus grand nécessaire en cuisine donc réduire la taille de l'épicerie sèche
- Frigo supplémentaire
- Pas de changement notable à l'étage
- Voir au rez de jardin pour faire une ouverture entre les deux pièces, créer un atelier

Un RDV est prévu demain avec l'architecte pour voir ces différents points.

Ecocycle a sollicité un fond de concours du crédit agricole qui peut aller jusqu'à 12 000€ pour financement d'un FABLAB

Volets commandés pour la mairie de Coly et le vieil Hôpital

Le volet de la mairie de Coly est installé, il reste à le peindre.

Les volets du Vieil Hôpital sont toujours en commande, le fournisseur Bastien Delpech attend un élément pour les finir.

Voirie

Michel Delpit et Jean-Louis Breuil doivent rencontrer les entreprises la semaine prochaine pour les consulter.

Concernant l'allée menant au château de Hautegente, le Maire, le Maire délégué de Coly et Patrick Hamelin ont rendez-vous avec Mtre Bouet pour clairement notifier les accords de l'échange de chemins et de ponts le 17 mai.

Ruches

Une réunion est programmée le 17 mai à 18h30 au séchoir à tabac avec les propriétaires de ruches afin de voir comment mutualiser le matériel acheté avec le budget participatif.
Dimanche 8 mai à 9h00 inauguration des ruches avec Christian Teillac pour représenter le Conseil Départemental.

3/vente de terrains au lotissement le petit Bos

Stéphane De Vido achète le lot n° 18

Marion Boutry achète le lot n° 1

Melle Grand (fille de Mme Cayron) et son compagnon achètent le lot n° 7 en bout de lotissement pour faire une maison en bois en auto-construction sur pilotis (1713 m² à 10€ TTC le m²)

5/ Cession d'un chemin au lieu-dit Le Peuch

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Jean-Pierre Juillat a fait venir un géomètre pour diviser son terrain cadastré ZC 21 situé au Peuch en 4 lots et a créé un chemin pour les desservir, nommé ZC 21pE sur le découpage et cadastré par les finances publiques selon la proposition de M. Vieillefosse ZC 204. M. Juillat propose à la commune de lui céder ce chemin afin qu'elle l'intègre dans le patrimoine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-**Autorise** l'intégration de la parcelle ZC 204 au patrimoine communal comme indiqué sur le plan de bornage/plan de division de M. VIEILLEFOSSE daté du 07 mars 2022 qui fait état du nouveau découpage de la parcelle ZC 21.

-**Autorise** le Maire à effectuer à signer tout acte subséquent

6/Avenant CNP

M. le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles dispositions réglementaires relatives au congé paternité et accueil d'un nouvel enfant, au temps partiel thérapeutique et aux modalités de calcul du capital décès.

La CNP nous propose d'adapter notre contrat en intégrant l'ensemble des évolutions réglementaires qui sont désormais imposées à la commune par l'émission d'un avenant dont la prise d'effet serait fixée au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

-**d'accepter** la proposition faite par la CNP et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat 1406D de 2022.

7/ Demande de concessions aux cimetières

Le Maire présente la demande de M. Manière qui souhaiterait une concession au cimetière de Saint-Amand de Coly.

M. Manière étant propriétaire sur la commune, et le cimetière disposant d'assez de place, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

-**D'accepter** la demande de M. Manière. Il faudra lui demander de préciser si il souhaite une concession simple ou double et se rendre avec lui au cimetière afin de décider quelle concession pourra lui être proposée.

Le Maire présente la demande de M. HIVERT Damien et de sa compagne qui souhaitent une case de columbarium pour 30 ans pour y déposer l'urne contenant les cendres de leurs jumeaux.

M. HIVERT et sa compagne n'étant pas domiciliés sur la commune, ne possédant pas de terres sur la commune et les cases de columbarium étant assez peu nombreuses, le Conseil Municipal décide :

-De ne pas répondre favorablement à leur requête mais leur propose de déposer les cendres au jardin du souvenir et de faire graver les noms des jumeaux sur le registre ou de contacter leur oncle résidant sur la commune afin de trouver un arrangement avec lui puisqu'il dispose d'une concession et qu'il serait envisageable de sceller l'urne sur le caveau ou la déposer dans le caveau.

7 bis/ Adressage

Le Maire délégué de Coly présente au Conseil Municipal un tableau comparatif des devis reçus pour la fourniture des panneaux et des numéros dans le cadre de l'adressage.

Alec collectivités n'a pas fait passer son devis réactualisé, La poste a fait passer un devis à 20 744.81€, l'ATD 24 a fait passer un devis à 21 180.00€ et Panneau Girod a fait passer un devis réactualisé avec une remise, si la commune fait passer une commande en même temps que la commune de Plazac, à 15 500.58€ .

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De Choisir** l'entreprise Panneau Girod pour un devis de 15 500.58€ et autorise le Maire à passer la commande.

8/ Divers

Faites d'abbaye :

- Inauguration des ruches avec le Conseil Départemental à 9h00
- Commémorations à 11h00 à Coly et à 11h30 à Saint-Amand de Coly
- Concert à 13h00 Benoît Saulière
- Balade contée 14h30
- Concert Piano/Violon à 17h00 dans l'abbaye
- Restauration au séchoir
- Vide-grenier, artisans, stand de végétaux toute la journée autour du séchoir et balades en poney proposées par l'échappée pastorale.

Les élus se répartissent l'organisation des tâches pour le 8 mai.

Courriers

M. Brun a acheté une ferme derrière le Multiple Rural et a formulé plusieurs demandes :

- Elargissement du chemin d'accès derrière le Multiple Rural, le Conseil Municipal s'y oppose.
- s'inquiète de l'agrandissement de terrasse prévu pour le Multiple Rural, le Conseil Municipal fera la véranda prévue sur la terrasse.
- Souhaiterait une partie du terrain côté route.

Le Maire et le Maire délégué de Coly doivent le rencontrer.

4/Organisation des élections législatives

Le 12 juin l'organisation sera la suivante :

A Saint-Amand de Coly le bureau de vote n° 2 sera tenu par :

De 8h00 à 10h30 Vincent Geoffroid et Sandra Lajoinie

De 10h30 à 13h00 Michel Nouet et Sandra Lajoinie

De 13h00 à 15h30 Marie-Pierre De Vido et Sylvie Roulland-Berthelot

De 15h30 jusqu'au dépouillement par Michel Delpit et David Barconnière

A Coly Bureau de Vote n° 1 sera tenu par :

De 8h00 à 10h30 Guillaume Delpit et Nadine Renaudie, Jean-Michel Demonein viendra ouvrir le bureau.

De 10h30 à 13h00 Vincent Barjot et Jean Hamelin

De 13h00 à 15h30 Yvette Lajugie et Alain-Pierre Magne

De 15h30 au dépouillement Jean-Louis Breuil et Jean-Baptiste Cessac

Le 19 juin l'organisation sera la suivante :

A Saint-Amand de Coly le bureau de vote n° 2 sera tenu par :

De 8h00 à 10h30 Vincent Geoffroid et Robert Valade

De 10h30 à 13h00 Michel Nouet et Robert Valade

De 13h00 à 15h30 Martine Lasserre et David Barconnière

De 15h30 jusqu'au dépouillement par Michel Delpit et Martine Lasserre

A Coly Bureau de Vote n° 1 sera tenu par :

De 8h00 à 10h30 Guillaume Delpit et Nadine Renaudie, Jean-Michel Demonein viendra ouvrir le bureau.

De 10h30 à 13h00 Vincent Barjot et Jean Hamelin

De 13h00 à 15h30 Yvette Lajugie et Alain-Pierre Magne

De 15h30 au dépouillement Jean-Louis Breuil et Jean-Baptiste Cessac

L'ordre du jour étant épuisé, séance est levée à 23h00

OBSERVATIONS

Signatures du Conseil

Le Maire,

V. GEOFFROID